

Paris, le 25 janvier 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Couverture numérique des zones de montagne :

La Fédération et ses membres publient les chiffres de déploiement de l'internet mobile

La Fédération française des télécoms et ses opérateurs de réseaux mobiles membres (Bouygues Telecom, Orange et SFR) ont participé à la première réunion du comité de suivi sur la couverture mobile de l'Association nationale des élus de montagne (ANEM) le mardi 24 janvier, en présence de Marie-Noëlle BATTISTEL, députée de l'Isère, Présidente de l'ANEM, Annie GENEVARD, députée du Doubs, Secrétaire générale de l'ANEM, Jeannine DUBIE, députée des Hautes-Pyrénées, et Patrick CHAIZE, sénateur de l'Ain.

La Fédération et ses membres se félicitent de ces échanges constructifs avec les élus de montagne. Ils saluent l'installation de ce comité de suivi, auquel ils prendront pleinement part. Ce dispositif permettra de mesurer la progression des déploiements et de proposer des adaptations de couverture mobile de toute nature afin d'œuvrer au développement équilibré et durable de l'ensemble des massifs français.

La Fédération a pu présenter l'état d'avancement précis du programme « Zones blanches - centres-bourgs » dans les territoires de montagne.

Au 31 décembre 2016, ce sont **2624 communes** du programme « Zones blanches - centres-bourgs » sur les **3582 inscrites** qui bénéficient de l'internet mobile de manière mutualisée par au moins trois opérateurs dont **848 communes de montagne**. Durant l'année 2016, ce sont **1064 nouvelles communes** qui ont été couvertes, dont **427 communes en zone de montagne**.

Selon un rythme de déploiement qui s'accélère, **958 nouvelles communes** du programme « Zones blanches - centres-bourgs » disposeront de l'internet mobile d'ici juillet 2017 dans les mêmes conditions, dont **489 communes en zone de montagne**, sous réserve pour certaines de la mise à disposition de l'infrastructure par la collectivité.

Ces chiffres témoignent une nouvelle fois des investissements des opérateurs pour améliorer la couverture mobile et proposer l'accès à des services à l'internet mobile de qualité dans les communes les plus rurales de notre territoire, en particulier dans les zones de montagne. Cet engagement fort pour l'aménagement du territoire s'appuie sur le déploiement de réseaux nationaux ambitieux des opérateurs, qui représente **un investissement annuel de 2,3 milliards d'euros**.

Comme la Fédération l'a annoncé, **ces chiffres de déploiement de l'internet mobile dans les zones blanches, notamment en zone de montagne, sont disponibles sur le site internet de la Fédération www.fftelecoms.org et seront remis à jour tous les mois.**

Plusieurs inaugurations de sites multi-opérateurs d'accès à l'internet mobile sont d'ores et déjà programmées pour les mois de février et mars en **Ariège, Ardèche, Savoie et Corse** et permettront de vérifier sur le terrain l'avancée concrète des déploiements.

Par ailleurs, **les opérateurs se sont engagés à financer, de manière mutualisée, les équipements de sites prioritaires dans le cadre du programme dit du guichet « sites stratégiques », à raison d'un objectif de 260 sites par an.** Ce programme permettra d'apporter une couverture en voix et internet mobile dans les zones qui en sont aujourd'hui dépourvues, au-delà des centres-bourgs et donc au-delà des zones blanches telles que définies dans les programmes en cours. **Ce programme, initialement de 800 sites sur quatre ans et élargi à 1300 sites par les opérateurs en mai 2016, est mis en œuvre avec l'État et les collectivités locales à travers la plateforme France Mobile d'identification et de traitement des problèmes de couverture mobile.**

La Fédération et ses membres poursuivent leur travail de concert avec les services de l'État et les collectivités territoriales pour la résorption des zones blanches de la téléphonie mobile. **Ce programme est l'illustration de la détermination des opérateurs à lutter contre la fracture numérique dans les territoires, dans une démarche continue de dialogue et de transparence avec les élus et les citoyens.**